

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

1^{ER} OCTOBRE 2014

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du comité administratif / commission d'aménagement, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 1^{ER} OCTOBRE 2014, à 17 h (5 h pm)**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

Les conseillers de comté :

M^{me} Carmen Rivard , mairesse de Nédélec
et préfète suppléante de la MRCT
M. Simon Gélinas , maire de Lorrainville
M^{me} Nicole Rochon , mairesse de Témiscaming

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE :

M. Arnaud Warolin, préfet de la MRCT

SONT ABSENTS:

M. Bruno Boyer , maire de Belleterre
M. Daniel Barrette , maire de Laverlochère

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M^{me} Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation et chargée de
projet en environnement
M. Tomy Boucher , directeur général adjoint – secrétaire-trésorier adjoint
M^{me} Lyne Gironne , directrice générale – secrétaire-trésorière

EST ÉGALEMENT ABSENT :

M. Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement

N. B. : Le comité administratif s'est réuni en caucus (huis clos) de 17 h à 17 h 30.

10-14-383A

Ouverture de la séance ordinaire publique à 17 h 30 et adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M^{me} Nicole Rochon
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Mot du préfet

Le préfet aborde la rencontre en faisant état de la rencontre ayant eu lieu avec le ministre Moreau le lundi 29 septembre 2014 à Rouyn-Noranda. Il rapporte également les échos du Congrès de la FQM ayant eu lieu à Québec du 24 au 27 septembre 2014.

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2014.

10-14-384A

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2014 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers.

Il est proposé par M^{me} Carmen Rivard
appuyé par M^{me} Nicole Rochon
et résolu unanimement

- ❖ Que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

10-14-385A

Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).

1^{re} partie

Aucune question de l'assistance.

10-14-386A

Budget 2015.

Report à une séance ultérieure.

10-14-387A

Adjudication d'un contrat pour l'achat de sel et calcium pour l'entretien des chemins d'hiver dans les municipalités, saison 2014-2015.

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M^{me} Nicole Rochon
et résolu unanimement

- ❖ De procéder à l'ouverture des soumissions reçues en regard de l'appel d'offres formulé à la résolution n° 09-14-345A adoptée le 3 septembre 2014 pour l'approvisionnement en sel et calcium dans les municipalités, saison 2014-2015 comme suit :

Soumissions reçues	SEL		CALCIUM	Total
	Tonne en vrac	Sacs de 40 kg	Sacs de 35 kg	
Commande 2014 (8 municipalités)	40	594	282	
M. Mario Fournier 2960-1176 Québec inc. St-Édouard-de-Fabre	Pas soumissionné	Pas soumissionné	Pas soumissionné	
Coop Val-Nord Ville-Marie	Pas soumissionné	Pas soumissionné	Pas soumissionné	
J. Drolet et Fils Lorrainville	109,00 \$ 4 360,00 \$	8,20 \$ 4 870,80 \$	20,50 \$ 5 781,00 \$	15 011,80 \$
Ben Deshaies inc. Amos	Pas soumissionné	Pas soumissionné	Pas soumissionné	
Sommaire : Plus basse soumission				
- Globale J. Drolet et Fils	4 360,00 \$	4 870,80 \$	5 781,00 \$	15 011,80 \$
- Par produit	J. Drolet et Fils	J. Drolet et Fils	J. Drolet et Fils	

Note : 1 tonne = 1 000 kg, c'est-à-dire 25 sacs de 40 kg.

Dans chacun des cas, le prix inclut les frais de livraison dans les municipalités, devant se faire avant le 15 octobre 2014, taxes en sus.

- ❖ D'octroyer à **J. Drolet et Fils**, le contrat d'approvisionnement en sel et en calcium, selon les quantités requises au tableau des commandes et conformément aux exigences, prix et conditions établis dans l'appel d'offres daté du 4 septembre 2014, ainsi qu'au formulaire de soumission daté du 23 septembre 2014.

Huit municipalités ont adhéré au service en 2014.

10-14-388A

Autorisation pour signature d'une entente entre le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) et la MRC de Témiscamingue concernant la poursuite du mandat et le financement de la Table locale de gestion intégrée des ressources du territoire (Table GIR).

Considérant que l'article 54 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (nouveau régime) prévoit que les Tables GIR collaborent à l'élaboration des Plans d'aménagement forestier intégré (PAFI) dont le territoire de référence est l'unité d'aménagement;

Considérant que l'article 57 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* prévoit que la consultation publique, pour les Plans d'aménagement forestier intégré (PAFI), soit organisée par l'organisme responsable de coordonner les travaux des Tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire;

Considérant que la Table GIR du Témiscamingue existe depuis l'année 2006;

Il est proposé par M^{me} Nicole Rochon
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser la conclusion d'ententes MERN, CRÉ et MRCT concernant la poursuite et le fonctionnement d'une Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire au Témiscamingue ainsi que pour la consultation publique sur les Plans d'aménagement forestier intégré.

Les objectifs généraux de la présente entente sont les suivants :

- Confier à la MRCT la mise sur pied et le fonctionnement d'une Table GIR sur son territoire;
- Rendre disponibles à la MRCT des ressources financières pour soutenir le fonctionnement de la Table GIR;
- Préciser les mandats de base à être assumés par la Table GIR afin qu'elle remplisse adéquatement son rôle dans l'élaboration des PAFI;
- Convenir des modalités de partenariat entre le MERN, la CRÉ et la MRCT relativement au fonctionnement de la Table GIR.

Les objectifs spécifiques visés par la mise sur pied des TLGIRT sont les suivants :

- ⇒ Assurer une prise en compte des intérêts et des préoccupations des personnes et organismes concernés par les activités d'aménagement forestier planifiées;

- ⇒ Fixer des objectifs locaux d'aménagement durable des forêts pour chaque unité d'aménagement touchant complètement ou partiellement le territoire de la MRCT;
- ⇒ Convenir de mesures d'harmonisation des usages.

Les objectifs spécifiques visés par la consultation publique :

- ⇒ Favoriser une meilleure compréhension de la part de la population de la gestion de la forêt publique québécoise, et plus précisément, de la planification de l'aménagement forestier;
- ⇒ Répondre au désir de la population d'être informée et écoutée et de voir ses intérêts, ses valeurs et ses besoins pris en compte dans les décisions relatives à l'aménagement forestier;
- ⇒ Permettre à la population de s'exprimer sur les plans d'aménagement forestier proposés et à intégrer, lorsque possible, les intérêts, valeurs et besoins exprimés;
- ⇒ Concilier les intérêts diversifiés des nombreux utilisateurs des ressources et du territoire forestier;
- ⇒ Harmoniser l'aménagement forestier aux valeurs et aux besoins de la population;
- ⇒ Permettre au ministre de prendre les meilleures décisions possibles compte tenu des circonstances.

L'aide financière se fera selon la répartition suivante :

- ⇒ Fonctionnement de la Table GIRT : 13 500 \$;
- ⇒ Consultation des PAFI : 500 \$.

Les présentes ententes entrent en vigueur au moment de sa signature et prendront fin le 31 mars 2018; elle a pour territoire d'application le territoire de la MRC de Témiscamingue.

- ❖ D'autoriser le préfet et la directrice générale – secrétaire-trésorière à signer lesdites ententes, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue, laquelle fait partie de la présente résolution pour valoir comme si au long récitées.

10-14-389A

Autorisation à M. Richard Pétrin, directeur de l'Écocentre, pour transiger avec la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ), pour et au nom de la MRC de Témiscamingue.

Il est proposé par M^{me} Carmen Rivard
appuyé par M^{me} Nicole Rochon
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser M. Richard Pétrin, coordonnateur à l'Écocentre, à transiger avec la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ), pour et au nom de la MRC de Témiscamingue, NEQ n° 8819799840.

La MRCT possède des camions de collecte de même que des équipements pour la gestion des matières résiduelles.

Autorisation pour contrat de services pour un suivi environnemental des eaux souterraines de la plateforme de compostage.

10-14-390A

Considérant que le certificat d'autorisation (C.A.) du bassin de traitement des lixiviats de la plateforme de compostage municipal de la MRC de Témiscamingue précise, à l'article 5, que le suivi de la qualité des eaux souterraines sera réalisé au moyen de relevés effectués à partir des trois puits d'observation installés en amont et en aval hydraulique de la plateforme sur le site;

Considérant l'article 66 du *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (REIMR)* qui prévoit qu'au moins trois fois par année, soit au printemps, à l'été et à l'automne, l'exploitant est tenu de prélever ou faire prélever un échantillon d'eau souterraine à chaque point d'échantillonnage que comportent les puits d'observation et de faire analyser ces échantillons;

Considérant que les Lignes directrices pour l'encadrement des activités de compostage prévoient, à l'article 4.2.3.6, que « Pour assurer le suivi des eaux souterraines, un programme d'échantillonnage devra être fait (fréquence minimale de trois échantillonnages par année) selon les modalités prévues dans le *Guide technique de surveillance de la qualité des eaux souterraines* (MDDEP, 2008b). L'échantillonnage et l'installation des équipements devront se faire en conformité avec le cahier n° 3 du *Guide d'échantillonnage à des fins d'analyse environnementale du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec (CEAEQ)* »;

Considérant qu'aucun de nos employés n'a l'expertise pour faire ces relevés actuellement;

Considérant que nous avons demandé des soumissions pour le suivi environnemental des eaux souterraines à deux firmes, soit Stavibel et WSP, qui elles, pourront former un membre du personnel de l'Écocentre pour être en mesure d'effectuer les prochains suivis;

Considérant que le prix soumis par Stavibel est de l'ordre de 2 500 \$ tandis que l'offre de WSP est de 2 390 \$ (toutes deux avant taxes). De plus, l'offre de WSP inclut les frais d'analyse de laboratoire pour les paramètres retenus dans le REIMR, ce qui représente environ 365 \$ pour les trois puits;

Il est proposé par M^{me} Nicole Rochon
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le contrat d'échantillonnage des eaux souterraines à la firme WSP, au coût de 2 390 \$ (plus taxes), tel que décrit dans leur proposition de services professionnels (N/dossier : P14-11169-37).

10-14-391A

Représentation de la MRC devant la Commission d'accès à l'information : Accès aux déclarations faites par les entreprises au MERN pour la perception de la taxe municipale de 0,50 \$ sur le sable et gravier avant avril 2014.

Depuis 2009, il existe une taxe municipale de 0,50 \$ la tonne sur le sable et le gravier transportés sur les chemins municipaux. Cette taxe est indexée et s'appuie sur un système d'autocotisation. L'exploitant est tenu de déclarer la quantité de sable et gravier transportés hors du site et de remettre la taxe à la municipalité. La taxe s'applique également à trois sites situés dans TNO Laniel et qui sont accessibles par un chemin municipal.

En 2011, Construction Norascon inc. exploitait un de ses sites, situé sur le chemin Baie Dorval. L'exploitant a versé 26 600,71 \$ (52 684 tonnes) à la MRC pour cette exploitation. La MRC a voulu contrevérifier les quantités extraites avec les déclarations de redevances payées au MERN. Le MERN a refusé de donner cette information à la MRC, invoquant la *Loi sur l'accès à l'information*. Le même problème se pose pour 2012 et 2013, le site ayant été utilisé aussi intensivement, sinon plus.

Pour 2014 et les années suivantes, le problème ne se posera pas puisque la MRC collectera l'information à la place du MERN, pour tous les sites situés en terres publiques (délégation de la gestion du sable/gravier). Malgré la délégation, le MERN continuera à collecter l'information sur 10 sites sujets à la taxe municipale et situés en terres privées (Guérin, Rémigny, Angliers, Moffet et Saint-Eugène-de-Guigues).

La Commission d'accès à l'information (CAI) doit statuer sur cette demande le 6 novembre 2014 à Rouyn-Noranda. Selon les règles de la CAI, la MRC doit être représentée par un avocat.

M^e Sébastien Lebel a déposé une offre à 1 875 \$ plus taxes (incluant préparation, audition, frais de déplacement et autres frais).

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M^{me} Nicole Rochon
et résolu unanimement

- ❖ D'accepter l'offre de services de M^e Sébastien Lebel afin qu'il puisse représenter la MRC de Témiscamingue lors de l'audience le 6 novembre 2014 à Rouyn-Noranda auprès de la Commission d'accès à l'information.

Le Fonds de défense de la FQM s'est engagé à financer 50 % des honoraires de cette cause pour un maximum de 3 000 \$.

10-14-392A

Gestion des cours d'eau – Octroi d'un contrat pour la réalisation de travaux aux cours d'eau Marcoux, Lafrenière et Vaillant dans la municipalité de Notre-Dame-du-Nord.

À la demande de la municipalité de Notre-Dame-du-Nord, la MRC doit procéder au nettoyage des cours d'eau Marcoux et Laferrière. Les travaux seront réalisés en octobre 2014.

Depuis juin 2001, la MRC est maintenant responsable de l'entretien de tous les cours d'eau locaux sur son territoire. La municipalité locale demeure quant à elle responsable de la répartition du coût des travaux.

La réglementation concernant les cours d'eau Laferrière et Marcoux prévoit que le coût des travaux d'entretien soit réparti entre les contribuables situés dans le bassin versant du cours d'eau, au prorata de leur superficie contributive et sera recouvrable par la municipalité locale, à raison des biens-fonds imposables qu'ils possèdent ou occupent.

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser les travaux d'entretien du cours d'eau Marcoux, sur une distance d'environ 275 mètres, et Laferrière, sur environ 1 500 mètres dans la municipalité de Notre-Dame-du-Nord, conformément à la loi en vigueur et aux plans et devis;
- ❖ De confier les travaux à l'entreprise Équipements Roland Champoux, au taux horaire de 125 \$ / heure.

Procédures :

- Visite des lieux et précision des travaux le 28 mai 2014;
- Réception par la MRC de Témiscamingue, début juillet 2014, d'une résolution de la municipalité de Notre-Dame-du-Nord, lui demandant d'effectuer des travaux de nettoyage dans les cours d'eau Vaillant, Marcoux, et Laferrière;
- Prise des relevés topographiques et des distances sur les cours d'eau en août 2014;
- Demande de soumission à deux entrepreneurs : Entreprises N. Vachon de Saint-Eugène-de-Guigues et Équipements Roland Champoux de Notre-Dame-du-Nord;
- Avis préalable au ministère de l'Environnement;
- Information aux propriétaires des coûts reliés aux travaux et de la date prévue pour sa réalisation;
- Avis spécial aux propriétaires concernés;
- Choix d'un entrepreneur et exécution des travaux sous la direction de l'inspecteur municipal avant le 31 octobre 2014;
- Répartition du coût des travaux à la municipalité.

Le CA demande qu'à l'avenir, la soumission déposée pour la réalisation de tels travaux se fasse selon un montant forfaitaire ou si selon un taux horaire, avec un montant maximum.

10-14-393A

Pacte rural – Autorisation pour paiement au Club de soccer FC Témis – Pacte rural 2012.

Il est proposé par M^{me} Carmen Rivard
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le versement de 6 894,32 \$ au Club de soccer FC Témis pour le projet de réfection du terrain de soccer et d'achat d'équipements, tel qu'autorisé au Pacte rural 2012.

**Pacte rural – Autorisation pour paiement au Club de l'Âge d'or
« Les Étincelles de Saint-Eugène » – Pacte rural 2014.**

10-14-394A

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M^{me} Nicole Rochon
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le versement de 5 343,86 \$ au Club de l'Âge d'or « Les Étincelles de Saint-Eugène » pour le projet de nouvel atelier de menuiserie, tel qu'autorisé au Pacte rural 2014.

10-14-395A

**Pacte rural – Demande d'avance de fonds par l'Association
Place au Soleil de Témiscaming – Pacte rural 2014.**

Le comité administratif prend acte de la demande de l'Association Place au Soleil de Témiscaming en date du 18 septembre 2014; les membres sont d'avis qu'une avance de fonds ne puisse être faite, le dépôt de factures étant exigé pour procéder au décaissement. Le CA invite l'Association à déposer leur demande auprès de la Ville de Témiscaming.

10-14-396A

**Colloque / Congrès annuel de l'Association forestière de
l'Abitibi-Témiscamingue – 7 et 8 novembre 2013.**

Le comité administratif prend acte de la demande d'aide financière de l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue. N'ayant pas de budget prévu à cet effet;

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M^{me} Nicole Rochon
et résolu unanimement

- ❖ De déléguer M. Bruno Boyer et M. Patrick Crocker pour assister à l'édition 2014 du congrès de l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue. Les frais d'inscription et de déplacements sont à la charge de la MRCT.

10-14-397A

**Demande d'aide financière – Culturat pour le concours « Participe
au décor ».**

Il est proposé par M^{me} Nicole Rochon
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ D'accorder une contribution financière de 350 \$ à Culturat pour la réalisation du projet de concours « Participe au décor » en échange d'une visibilité de la MRC de Témiscamingue lors de la campagne de promotion.

10-14-398A

**Demande d'aide financière – Fondation des auxiliaires de
Témiscaming.**

Il est proposé par M^{me} Carmen Rivard
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ De contribuer financièrement pour un montant de 200 \$ auprès de la Fondation des auxiliaires de Témiscaming.

Autorisation pour déposer une demande de financement dans le cadre de la Semaine nationale de sensibilisation aux victimes d'actes criminels 2015.

10-14-399A

La Semaine nationale de sensibilisation aux victimes d'actes criminels (la Semaine des victimes) est une initiative annuelle de sensibilisation du Centre de la politique concernant les victimes (CPV) du ministère de la Justice du Canada.

La Semaine des victimes a pour but de faire connaître les problèmes auxquels sont confrontées les victimes d'actes criminels ainsi que les services, l'assistance et les lois qui sont en place pour venir en aide aux victimes et à leur famille.

Considérant qu'une aide financière jusqu'à concurrence de 10 000 \$ est disponible à même le Fonds d'aide aux victimes du ministère de la Justice du Canada;

Considérant qu'une activité de sensibilisation pourra être mise en place afin de sensibiliser la population témiscamienne sur les abus et la maltraitance envers les aînés;

Considérant qu'un partenariat est possible entre la MRC de Témiscamingue, la Sûreté du Québec et la Table de concertation des personnes âgées;

Il est proposé par M^{me} Carmen Rivard
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le dépôt d'une demande de financement pour la Semaine des victimes 2015.

La demande doit être remise au plus tard, le 6 octobre 2014.

10-14-400A

Horaire du temps des Fêtes 2014.

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

- ❖ Que les bureaux administratifs de la MRCT ferment pour la période de Noël et du jour de l'An, c'est-à-dire du 24 décembre 2014 au 2 janvier 2015 inclusivement;
- ❖ Que le Centre de valorisation (Écocentre) à St-Édouard-de-Fabre soit fermé du 24 au 26 décembre, 31 décembre 2014 et du 1^{er} au 2 janvier 2015 inclusivement.

10-14-401A

Échos du Congrès de la FQM 2014.

Suite aux discours prononcés par le premier ministre, M. Philippe Couillard, et la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le gouvernement annonce un tournant important pour le milieu municipal avec la ferme volonté de décentraliser des pouvoirs auprès des MRC et des municipalités locales. La Fédération québécoise des municipalités veut s'assurer que des budgets adéquats soient associés à cette décentralisation.

Par ailleurs, la FQM, avec le lancement de sa campagne « *Pour une gouvernance de proximité* », souhaite que le gouvernement puisse procéder à l'adoption d'une loi-cadre déléguant de nouveaux pouvoirs au milieu municipal dans les meilleurs délais.

10-14-402A Service d'évaluation – Rapport d'activités.

Le comité administratif prend acte du rapport mensuel d'activités ainsi que les statistiques à jour des visites sur le site Web de la MRCT.

10-14-403A Approbation des comptes à payer ainsi que le rapport budgétaire à jour.

Le comité administratif prend acte du rapport budgétaire de la MRC de Témiscamingue de même que la liste des comptes à payer pour l'exercice.

Il est proposé par M^{me} Carmen Rivard
appuyé par M^{me} Nicole Rochon
et résolu unanimement

❖ Que les comptes suivants soient acceptés et payés :

Salaire des employés et rémunération des maires du 16 août au 15 septembre 2014		
Nom	Titre	Salaire
Arnaud Warolin	Préfet	4 142,94 \$
Lyne Gironne	Directrice générale – secrétaire-trésorière	2 974,26 \$
Tomy Boucher	Directeur général adjoint – secrétaire-trésorier adjoint	2 624,74 \$
Daniel Dufault	Coordonnateur au service d'aménagement	3 085,36 \$
Christelle Rivest	Coordonnatrice au service d'évaluation	2 237,94 \$
Richard Pétrin	Coordonnateur du service de collecte sélective	2 327,12 \$
Katy Pellerin	Directrice du Centre de valorisation et chargée de projet en environnement	2 242,98 \$

Masse salariale des autres employés de la MRCT	55 632,84 \$
--	--------------

Rémunération des maires	5 795,59 \$
-------------------------	-------------

N° chèque	Fournisseurs	Description	Montant
CAMIONS & MACHINERIES - ÉCOCENTRE			0,00 \$
C1401043	STATION DE SERVICE LAROCHELLE	DIESEL JUILLET 2014	6 216,86 \$
C1401052	CENTRE DE GESTION DE L'ÉQUIPEMENT	VÉRIFICATION MÉCANIQUE # 2	108,00 \$
C1401053	CENTRE DU CAMION MABO	PIÈCES CAMION # 5	39,38 \$
C1401057	DISTRIBUTIONS GIRONNE LTÉE	PIÈCES-PELLE	1 566,37 \$
C1401062	HYDRAULIQUE J. BEAUDOIN	PIÈCE BOBCAT	162,76 \$
C1401063	LABRIE ENVIRONMENTAL GROUP INC.	PIÈCES CAMION # 5	253,35 \$
C1401068	PIÈCES D'AUTOS BROUSSEAU LTÉE	PIÈCES CAMION # 1-2-3-	441,97 \$
C1401069	PÉTROLES TÉMIS	DIESEL AOÛT 2014	4 594,49 \$
C1401070	RADIO-COM JBM INC.	CÂBLE + MONITEUR CAM # 2	1 382,75 \$

N° chèque	Fournisseurs	Description	Montant
C1401072	SANQUIP INC.	PIÈCES CAMION # 1	176,81 \$
C1401089	CLÉMENT CHRYSLER DODGE LTÉE	PIÈCES CAMION + INV.	4 405,20 \$
C1401091	DISTRIBUTION CARDINAL INC.	PIÈCES BROYEUR	389,20 \$
C1401092	DÉPANNEUR BÉCO	DIESEL AOÛT 2014	2 836,20 \$
C1401094	GARAGE QUINCAILLERIE DE L'EST	DIESEL AOÛT 2014	315,80 \$
C1401095	GARAGE W. LACASSE INC.	DIESEL AOÛT 2014	2 845,11 \$
C1401102	LES ATELIERS J.M.R.INC	ENTRETIEN CAM # 3	796,01 \$
C1401105	LES PÉTROLES ALCASYNA INC.	DIESEL AOÛT 2014	7 158,17 \$
C1401108	PNEUS GBM	GROUVAGE PNEUS CAMIONS	344,92 \$
C1401110	RADIO-COM JBM INC.	LOC. ACCÈS CAMIONS	337,16 \$
C1401112	SANQUIP INC.	PIÈCES CAMION # 1	494,56 \$
C1401113	STATION DE SERVICE LAROCHELLE	DIESEL AOÛT 2014	2 018,17 \$
C1401114	STATION SERVICE P. GINGRAS	DIESEL AOÛT 2014	1 315,00 \$
			0,00 \$
AUTRES - ÉCOCENTRE			0,00 \$
C1401020	ETANG.CA	TRAITEMENT LIXIVIAT	178,21 \$
C1401022	GAUDET YVES	RÉP. POTEAU CIMENT + LUMIÈRE	150,00 \$
C1401032	VILLE DE TÉMISCAMING	DÉPL. CAGE 14-08-2014	81,00 \$
C1401033	TÉLÉBEC S.E.C.	RELEVÉ 28-07-2014(634-2233)	209,85 \$
C1401048	2956-1933-QUÉBEC INC.	TRICENTRIS 8 AOÛT 2014	6 611,05 \$
C1401049	9005-3703 QUÉBEC INC.	RÉCUP. BARDEAUX 28-08-2014	1 264,73 \$
C1401050	BERGERON-MAYBOIS	TRANSPORT BOIS TÉMIS 26-07	3 018,10 \$
C1401056	COMMUNICATION-TÉMISCAMINGUE	INTERNET-ÉCOCENTRE	91,93 \$
C1401060	GAUDET MICHAËL	DÉPL. 04-09-2014	181,66 \$
C1401066	LES INSTALLATIONS ELECTRIQUES GADI INC.	COMPRESSEUR DU BASSIN	35,64 \$
C1401077	TEMLAC LTÉE	GANTS ÉCOCENTRE	31,16 \$
C1401079	TRANSPORT SYMKAM ENR.	LEVÉE ST-EUGÈNE	19 467,44 \$
C1401081	WAJAX SYSTÈMES DE PUISSANCE	REPARATION TRANSMISSION CAM # 3	13 413,81 \$
C1401083	AMNOR INDUSTRIES	RÉCUP. RDD 22-07-2014	556,54 \$
C1401087	BELLEHUMEUR ÉRIC	DÉPL. 04-09-2014	13,90 \$
C1401097	JACQUES MARIO	REMB. VACCIN-ÉCOCENTRE	60,00 \$
C1401098	JM ROBERT	LEVÉE MUN. 15-07 AU 09-08	4 165,54 \$
C1401099	LA SOCIÉTÉ D'ENTREPRISES GÉNÉRALES	RÉCUP. BARDEAUX 29-08-14	3 338,87 \$
C1401100	LAURENTIDE RE/SOURCES INC.	RÉCUP. RDD 29-08-2014	2 518,50 \$
C1401103	LES ATELIERS KAMI INC.	OPÉRATEUR CHARGEUR 08-2014	2 681,57 \$
C1401106	MULTITECH ENVIRONNEMENT	TRAITEMENT R. PLANTE AOÛT	81 589,29 \$
			0,00 \$
PACTE RURAL			0,00 \$
C1401015	ARTCAD	PACTE-RURAL-ENTRÉE TERRITOIRE	1 280,02 \$
C1401017	ASSOCIATION PLACE AU SOLEIL	PACTE RURAL 2014	10 000,00 \$
C1401027	MINISTRE DES FINANCES DU QUÉBEC	BAIL-ENTRÉE TERRITOIRE	692,15 \$
			0,00 \$
AVENIR D'ENFANTS			0,00 \$
C1401036	CENTRE GÉRARD-BRISSON	INTERVENANT PATERNITÉ	2 319,84 \$
C1401054	CENTRE GÉRARD-BRISSON	INTERVENANT PIVOT PATERNITÉ	1 632,00 \$
QC EN FORME			0,00 \$
C1401019	COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-TÉMISCAMINGUE	PISCINE CSLT- QEF	1 500,00 \$
C1401025	LE REFLET	PUB. SALON SPORT- QEF	546,13 \$
C1401030	MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE	ATELIER DE CUISINE - QEF	297,29 \$
C1401037	GAUTHIER MANON	REMB. ACTIVITÉ - QEF	110,00 \$
			0,00 \$
PROGRAMME HABITATION			0,00 \$
C1401024	JOLETTE CLAUDE	SUBV. RÉNOVILLAGE	10 000,00 \$
C1401038	GOUPIL GINO	SUBV. RÉNOVILLAGE	10 000,00 \$
			0,00 \$

N° chèque	Fournisseurs	Description	Montant
MRCT - DIVERS			0,00 \$
C1401016	ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES	CONTRIBUTION FINANCIÈRE	300,00 \$
C1401018	AVISO GROUPE-CONSEIL	CONTRAT EVALUATEUR JUILLET 2014	7 154,00 \$
C1401021	FORESTERIE DES QUINZE	LOTS INTRA-CHEMIN FORESTIER	10 000,00 \$
C1401023	GROUPE CCL	ENVELOPPE, REÇU, CHÈQUE	987,64 \$
C1401026	LVM, UNE DIVISION D'ENGLOBE CORP.	ÉTUDE GÉOTECHNIQUE-MAI-JUIN	2 046,27 \$
C1401028	MUNICIPALITÉ DE FUGÈREVILLE	LOTS INTRA-SOPFIM/SOPFEU	3 471,91 \$
C1401029	MUNICIPALITÉ DE KIPAWA	RETRAIT VENTE TAXES - 3658900	1 284,56 \$
C1401031	SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU TÉMISCAMINGUE	CENTRE ARCHIVES 2013	5 250,00 \$
C1401034	AMÉLIE ROBERGE TRAD. A.	TRADUCTION LETTRE-MATAMEC	95,95 \$
C1401035	BEAULÉ VÉRONIC	DÉPL. 21 AU 27-08-2014	84,63 \$
C1401039	GREAT WEST	ASS. COLLECTIVES SEPT. 2014	8 007,49 \$
C1401040	GROUPE STAVIBEL INC.	ÉTUDE FONDATIONS-IMMEUBLE	1 900,79 \$
C1401041	ICLIC	CHANGEMENT SITE WEB	172,46 \$
C1401042	RADIO-COM JBM INC.	RÉSEAU POMPIERS / LOC. ACCES CAM	3 496,10 \$
C1401044	COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES	CARRA AOÛT 2014	60,61 \$
C1401045	REVENU CANADA ET	DAS FÉDÉRALES AOÛT 2014	12 274,93 \$
C1401046	REVENU QUÉBEC	DAS PROV. 16 AU 31 AOÛT 2014	16 391,36 \$
C1401047	TÉLÉBEC S.E.C.	RELEVÉ 01-08-2014 (RÉSEAU)	2 616,32 \$
C1401051	BOULANGERIE PÂTISSERIE LINDA	REPAS CA 03-09-2014	182,68 \$
C1401055	CKVM	TABLE MAIRES 18-08 AU 24-08-14	172,46 \$
C1401058	ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC	COURS MAT. DANGEREUSE	225,25 \$
C1401059	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	MUTATIONS	308,00 \$
C1401061	GROUPE STAVIBEL INC.	08-08 4 % BUDGET 21 450 \$ CLIMAT MUN.	1 006,03 \$
C1401064	LE REFLET	AVIS PUBL.-RÉMUNÉRATION PRÉFET	1 395,80 \$
C1401065	LES ATELIERS KAMI INC.	ENTRETIEN SEPTEMBRE 2014	3 787,28 \$
C1401067	MUNICIPALITÉ DE LAVERLOCHÈRE	LOCATION SALLE SQ	75,00 \$
C1401071	ROY ANNIE	REMB. FRAIS SAAQ – STÈLE-RADAR	71,64 \$
C1401073	SERVICES INFORMATIQUES LOGITEM INC.	FOURNITURES - BUREAU	745,77 \$
C1401074	SERVICES PYRO-PRO	FOURNITURES - INCENDIE	6,90 \$
C1401075	SMI INFORMATIQUE	CONTRAT SEPT. 2014	1 771,85 \$
C1401076	SOCIÉTÉ GÉO'GRAPH INC.	PLAN ACTION 04-08 AU 31-08-14	2 731,83 \$
C1401078	TRAFIC INNOVATION INC.	STÈLE-RADAR-PROJET LIMITE VITESSE	19 315,80 \$
C1401080	VACHON MARIE-ÈVE	SURV. EXAMEN 27-08-2014	25,00 \$
C1401082	ÉDITIONS YVON BLAIS	LOI FISCALITÉ MUN. MAJ42	118,55 \$
C1401084	ROY ANNIE	REMB. PETITE CAISSE 08-2014	94,45 \$
C1401085	ARTCAD	EXPERTISE BÂTIMENT-31/08	862,31 \$
C1401086	AVISO GROUPE-CONSEIL	CONTRAT ÉVALUATEUR 08-2014	7 154,00 \$
C1401088	BÉRUBÉ MARTIN	DÉPL. CSI 10-09-2014	76,68 \$
C1401090	CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS	GOURDES-NOUVEAU ARRIVANTS	200,00 \$
C1401093	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	FRAIS DICOM JUILLET 2014	89,98 \$
C1401096	GRENIER MYLÈNE	REPAS-APPEL CONFÉRENCE 03-09	65,50 \$
C1401101	LE RIFT	ACHAT OEUVRE MRCT	360,00 \$
C1401104	LES ENTREPRISES N. VACHON	GESTION COURS D'EAU-NDDN	1 649,89 \$
C1401107	PERRON ROGER	DÉPL. CSI 10-09-2014	6,30 \$
C1401109	PÂQUET JEAN-LUC	DÉPL. CSI 10-09-2014	27,72 \$
C1401111	ROULEAU ALAIN	DÉPL. CSI 10-09-2014	23,31 \$
C1401115	TURPIN CHRISTIAN	DÉPL. CSI 10-09-2014	30,51 \$
C1401116	BELL MOBILITÉ INC.	CELLULAIRES SEPT. 2014	350,70 \$
C1401117	HYDRO-QUÉBEC	MRCT 25-07 AU 25-08-2014	1 216,90 \$
C1401118	REVENU QUÉBEC	DAS PROV 1 AU 15 SEPT. 2014	15 854,96 \$
C1401119	TÉLÉBEC S.E.C.	RELEVÉ 19-08-2014(629-2829)	995,84 \$
C1401120	VISA DESJARDINS	RELEVÉ AU 31-08-2014	3 440,27 \$
	TOTAL		356 268,64 \$

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961).

Signé à Ville-Marie, ce 1^{er} octobre 2014.

(Original signé)

Lyne Gironne, d. g. – sec.-trés.

10-14-404A

Achat d'une plieuse-inséreuse – Retour sur la décision prise en juin 2014 (résolution n° 06-14-250A).

Considérant la décision prise le 4 juin 2014 par l'exécutif de la MRC de Témiscamingue pour procéder à l'achat d'une plieuse DI200 de Pitney Bowes au montant de 4 445,10 \$;

Considérant que cet équipement ne répondait pas adéquatement aux besoins formulés par les différents services, notamment par une configuration adéquate des documents à produire;

Considérant une offre de services de la firme La Source Bureautique pour un équipement répondant aux besoins réels de la MRCT;

Il est proposé par M^{me} Carmen Rivard
appuyé par M^{me} Nicole Rochon
et résolu unanimement

- ❖ De procéder à l'annulation de la résolution n° 06-14-250A;
- ❖ D'autoriser l'achat d'une plieuse-inséreuse selon le modèle DS-35 auprès de La Source Bureautique, au coût de 4 699 \$ avec contrat annuel de service à 428 \$.

Le modèle DS-35 est conçu pour plier, insérer et cacheter jusqu'à cinq documents dans une enveloppe n° 10 avec un rendement de 1 350 pièces à l'heure. La livraison, l'installation et la formation sont incluses dans le prix de vente et l'automatisation des différents formats nécessaires sont déjà testés et approuvés.

10-14-405A

Certificat de conformité : Approbation de la modification adoptée par la Ville de Témiscaming à son règlement de zonage (règlement n° 610, adopté le 22 septembre 2014) (second projet).

Attendu qu'en vertu des articles 137.1 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une municipalité peut modifier son règlement de zonage. Cette modification est assujettie au troisième alinéa de l'article 123 de la LAU, le cas échéant, mais n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le CA de la Municipalité régionale de comté;

Attendu que la Ville de Témiscaming désire amender son règlement de zonage n°427 présentement en vigueur pour augmenter la superficie de plancher des bâtiments accessoires à 81 mètres carrés maximum dans certaines zones;

Il est proposé par M^{me} Carmen Rivard
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver la modification adoptée par la Ville de Témiscaming à sa réglementation d'urbanisme (règlement n° 610, adopté le 22 septembre 2014 – zonage – second projet).

Conformité au schéma d'aménagement révisé

Le schéma d'aménagement révisé de la MRCT est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Le règlement n° 610 apparaît conforme aux dispositions du schéma d'aménagement révisé et au document complémentaire.

Date d'adoption du règlement (second projet) : 22 septembre 2014

Date de réception à la MRCT : 26 septembre 2014

10-14-406A

Rift.

Les membres du CA prennent acte que la rencontre de présentation de l'état de situation et de la planification stratégique du Rift, dédiée aux élus, aura lieu le 23 octobre 2014 à 19 h à la Galerie du Rift.

10-14-407A

Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).

2^e partie

Aucune question.

10-14-408A

Levée de l'assemblée.

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

- ❖ Que l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochaines réunions :

- Conseil des maires : 15 octobre 2014
- Comité administratif : 5 novembre 2014

Il est 18 h 30.

(Original signé)

Arnaud Warolin, préfet

(Original signé)

Lyne Gironne, d. g. – sec.-trés.

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le comité administratif lors d'une séance subséquente.